Contribution de Marine Le Pen au questionnaire de l'USMA

1) Ancienne avocate, Marine Le Pen connaît bien la dualité des ordres juridictionnels à laquelle elle est très attachée. L'existence et l'indépendance de la justice administrative sont à ses yeux le gage pour les justiciables d'un traitement équitable et éclairé dans les contentieux qui les opposent à l'administration. C'est pourquoi elle s'engage à proposer l'inscription de la justice administrative dans le bloc de constitutionnalité avec renvoi à la loi organique.

2) L'activité juridictionnelle ne doit pas être banalisée. Comme leurs homologues judiciaires, les Tribunaux administratifs, les Cours administratives d'appel et le Conseil d'Etat rendent la justice au nom du peuple français. C'est pourquoi Marine Le Pen compte profiter de la révision constitutionnelle ci-dessus exposée pour prévoir le port de la robe et la prestation de serment par les magistrats administratifs.

3) La mobilité à l'extérieur du corps est une bonne chose car elle permet aux magistrats de diversifier leur expérience. Mais en faut-il une ou deux ? Marine Le Pen n'a pas de position préconçue sur ce sujet. Une concertation sera organisée pour décider s'il convient ou non de permettre qu'une de ces mobilités puisse n'être que géographique.

4) Dans son programme présidentiel, Marine Le Pen reconnaît l'important déficit de magistrats dont souffre la France par rapport aux Etats qui lui sont comparables. Même si elle a mis l'accent sur la justice judiciaire, pour laquelle elle prévoit le recrutement massif de juges supplémentaires, elle n'ignore évidemment pas les difficultés auxquelles la justice administrative est confrontée. Elle s'engage donc à accroître le nombre de magistrats administratifs, notamment en augmentant le nombre de places mis au concours de recrutement des conseillers de Tribunaux administratifs.

5) La situation de l'Etat de droit en France est contrastée. D'un côté, de grandes améliorations ont été réalisées, grâce par exemple à la loi du 30 juin 2000 sur le référé, ou à la révision cnstitutionnelle du 23 juillet 2008 créant le Défenseur des droits et la QPC. Mais de l'autre, la réalité du terrain indique que l'insécurité est devenue un problème majeur. C'est pourquoi Marine Le Pen s'engage à recruter 7000 policiers et gendarmes supplémentaires. L'Etat de droit ne sera crédible que si l'Etat utilise ses pouvoirs régaliens pour restaurer l'ordre et assurer le respect effectif de ses lois sur chaque parcelle du territoire de la République.

6) Ces trente dernières années, des évolutions déplorables ont frappé la justice administrative au nom de l'idéologie productiviste du New Public Management : substitution progressive du juge unique à la formation collégiale, suppression de l'appel et de l'intervention du rapporteur public dans des cas de plus en plus nombreux. Ces évolutions ont poussé certains magistrats administratifs, chose

rarissime, à sortir de leur réserve pour dénoncer publiquement "le passage d'une justice réfléchie à une justice d'abattage". L'augmentation du nombre de juges administratifs permettra de remédier à cette situation.